Pontault-Combault (77) : lynché par une dizaine d'individus, un jeune de 20 ans est jugé pour violences avant d'être relaxé

30/10/2026 à 17h13



Un jeune homme de 20 ans a été relaxé, mardi 27 octobre, par le tribunal correctionnel de Melun. Il comparaissait pour des violences survenues deux jours auparavant à Pontault-Combault. Vers 19 heures, il rentrait à pied d'une fête de famille, en état d'ivresse, lorsqu'il avait rencontré une dizaine d'individus.

À l'audience, plusieurs témoignages, dont celui de sa mère, ont conforté la thèse d'une attaque en groupe avancée par son avocat. Ce dernier a défendu l'idée que son client était la victime des violences.

Le procureur avait requis neuf mois de prison ferme avec maintien en détention. Le tribunal a finalement prononcé la relaxe pour les violences ainsi que pour les injures à caractère raciste qui lui étaient également reprochées. Le jeune homme est ressorti libre.

La République de Seine-et-Marne / Actu, 29 octobre 2026 à 10 h

24